



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle
DIRECCTE Grand Est

ARRETE 2018-12 modificatif
fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Meurthe-et-Moselle

Le Responsable de l'Unité Départementale du département de Meurthe-et-Moselle de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi GRAND EST,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe DIDELOT, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle de la DIRECCTE de Grand Est à compter du 1^{er} octobre 2015

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de la région Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Benoit PALISSON
Suppléante : Anne-Marie LAFARGUE

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Rodolphe DUCHENE
Suppléante : Nathalie LALONDE

- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Pascal PINELLI
Suppléante : Francine GERAUDEL
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Benjamin BRAULIO
Suppléant : Franck GASSMAN

- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Patrick DEL GRANDE

- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Silverio PASCUAL
Suppléant : Philippe LEVEQUE

- Au titre de la CGT :
Titulaire : Julien HEZARD
Suppléant : Alexandre AUTIN

- Au titre de FO:
Titulaire : Laurent BERNARD

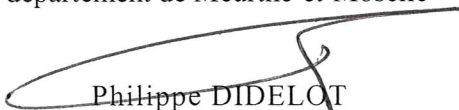
- Au titre de la FDSEA:
Titulaire : Pierre MARIN

- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : William GRAFF
Suppléant : Christophe MOSSOUX

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du GRAND EST est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Vandoeuvre le 1^{er} octobre 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Départementale du
département de Meurthe-et-Moselle



Philippe DIDELOT

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 5, place Carrière à Nancy.

La décision contestée doit être jointe au recours.